



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la troisième (3^e) séance du
conseil d'administration du Centre de services
scolaire des Premières-Seigneuries (CSSPS)
tenue le jeudi 28 octobre 2025, à 17 h 00, en
virtuel, par TEAMS

Présences :	Absences :
WESLEY, Michelle Anne, présidente PIGEON, Luc, vice-président BELGNAOUI, Tariq DESFORGES, Caroline DROUIN, Annie GOUPIL, Émilie PARENT, Marie-Josée PLANTE PAQUET, Nadine ROUSSEAU, Valérie THOMASSIN, Catherine TREMBLAY, Marie-Claude TREMBLAY, Vincent	
	Invités :
	LABALETTE, Sophie MARCOUX, Jonathan
ASSELIN, Marie-Claude (dir. générale) FOURNIER, Annie (Dir. gén. adj.) MAHEUX, Nicolas (Dir. gén. adj.) LEBLANC, Manon (sans droit de vote)	

POINTS STATUTAIRES

CA-03-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits par le Règlement sur la régie interne et le quorum étant constaté, Madame Michelle Anne Wesley, présidente, déclare la séance ouverte à 17 h 01.

CA-03-02 VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE LA CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La présidente s'assure que la procédure de convocation a été respectée, ce que la directrice générale confirme.

CA-03-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Madame Marie-Claude Tremblay, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre.

CA-03-04 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Prendre note qu'en vertu du *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration* au point 8.2, seuls les titres des sujets soumis lors de la période de questions du public du conseil sont inscrits au procès-verbal.

Aucune question n'a été posée puisqu'il n'avait pas de public.

CA-03-05 DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour.

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est émise.



No de résolution
ou annotation

**DOSSIERS SOUMIS POUR DÉCISION OU POUR INFORMATION ET
NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION**

**CA-03-06 ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT,
D'INVESTISSEMENT ET DE SERVICE DE LA DETTE POUR
L'ANNÉE SCOLAIRE EN COURS**

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 27 295 240 \$ a été établi en prenant en considération ;

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000,00 \$ et moins au montant de 32 035 804\$;
- Un nombre de 95 214 immeubles imposables de plus de 25 000,00 \$, et ;
- Le taux de 0,08423 du 100,00 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors du comité de vérification du 22 octobre 2025 et la recommandation d'adopter le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Pigeon et résolu :

- Que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026 soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-03-07 DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE-RESSOURCE AUPRÈS DE LA
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX – DEMANDE
DE LICENCE DE TIRAGE POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE DE LA
COURVILLEOISE**

CONSIDÉRANT que la Régie des alcools, des courses et des jeux peut émettre des licences de tirage, notamment à des organismes qui visent la promotion de l'éducation ;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (CSSPS) et l'école secondaire de La Courvilloise sont des organismes dont une des missions est la promotion et la valorisation de l'éducation publique, tel que prévu aux articles 207.1 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT que le CSSPS, dans l'exercice de ses fonctions, a établi des écoles et des centres sur l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT l'intérêt du CSSPS et de ses établissements de pouvoir tenir des tirages pour financer différents projets éducatifs de temps à autre ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Michelle Anne Wesley et résolu :

- Que le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries mandate la gestionnaire administrative de l'école secondaire de La Courvilloise, Mme Manon Leblanc, pour faire les démarches nécessaires afin d'organiser une campagne de financement sous forme de tirage au profit des sports interscolaires de l'école secondaire de La Courvilloise. Ce tirage doit respecter le cadre des activités de financement du CSSPS et tout autre encadrement légal dont celui de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

AFFAIRES DIVERSES

CA-03-08 ÉVALUATION DE LA SÉANCE

Un formulaire d'évaluation sera transmis au lendemain de la séance.

HUIS CLOS

CA-03-09 HUIS CLOS

Aucun huis clos n'a été demandé.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-02-10 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, propose Madame Valérie Rousseau, la levée de la séance à 17 h 23.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Michelle Anne Wesley

LA DIRECTION GÉNÉRALE,

Madame Marie-Claude Asselin

